

# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

**ARTICLE 1 DATE ET LIEU** DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017 à BRIGNAIS, Complexe sportif P. Minssieux. **Départ à 9 h00 : TRAIL DES TARD VENUS 21 km (barrières horaires: 6° km/1h et 15° km/2h), FOULÉE DES TARD VENUS 12 km, FOULÉE DU BARRAY 5 km, MARCHÉ NORDIQUE 12 km (pas de dossard, pas de classement).** Départ à 11 h 30 : Courses enfants (pas de dossard, pas de classement)

**ARTICLE 2 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE** Course nature ouverte à tous les sportifs suffisamment entraînés. Les mineurs s'engagent sous l'entière responsabilité de leurs parents : signature du bulletin obligatoire.

## ARTICLE 3 CATEGORIES

Catégories	Années	Catégories	Années
Vétérans 5	1937 et avant	Juniors	1998-1999
Vétérans 4	1938 - 1947	Cadets	2000-2001 (12 km)
Vétérans 3	1948 - 1957	Minimes	2002-2003 (5 km)
Vétérans 2	1958 - 1967	Benjamins	2004-2005 (1,5 km) 11 h 30
Vétérans 1	1968 - 1977	Poussins	2006-2007 (1,5 km) 11 h 30
Seniors	1978 -1994	Mini poussins	2008-2010 (0,8 km) 11 h 45
Espoirs	1995 -1997		

## ARTICLE 4 PARCOURS

 21 km, 12 km, 5 km et marche nordique sur routes et chemins.

Marquage de tous les kilomètres. Les véhicules à moteur (sauf officiels), deux roues, coureurs sans dossards ne seront pas autorisés à accompagner les participants.

**ARTICLE 5 RESPONSABILITÉ CIVILE** Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la société d'assurance **ALLIANZ**. Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs dégagent toute responsabilité en cas d'accident.

**ARTICLE 6 ASSISTANCE** La Police Municipale de Brignais, un médecin et la Croix Blanche assureront la sécurité sur le parcours avec les bénévoles du « RAIDS EUROSPORTIFS DE BRIGNAIS. »

**ARTICLE 7 RAVITAILLEMENT** au 5<sup>e</sup> km, 10<sup>e</sup> km 15<sup>e</sup> km et à l'arrivée.

**ARTICLE 8 INSCRIPTION ET RETRAIT DES DOSSARDS** Les inscriptions sont reçues accompagnées du certificat médical ou de la licence et du règlement par chèque à l'ordre de :

**Raids Eurosportifs de BRIGNAIS - 4, allée Gérard de Nerval - 69530 BRIGNAIS**

Inscription sur le site [www.raids-eurosportifs.eu](http://www.raids-eurosportifs.eu), ou par courrier jusqu'au **jeudi 7 septembre 2017**

Sur place, au complexe sportif P. MINSSIEUX le **samedi 9 septembre de 14 h 00 à 18 h 00,**

Le **dimanche 10 septembre de 7 h 00 à 8 h 30 : supplément de 2 €**

Bulletin d'inscription dans le magasin **RUN-ALP**, 2 rue Charmettes 69100 Villeurbanne jusqu'au 7 septembre 2017.

Prix de l'inscription : **15 € pour le 21 km - 12 € pour le 12 km - 6 € pour le 5 km - 10 € pour la marche nordique - 2 € pour les courses enfants.**

**ARTICLE 9 REMISE DES PRIX** à 12h pour LE TRAIL DES TARD VENUS (21 km) et LA FOULÉE DES TARD VENUS (12 km) Récompense aux 3 premiers de chaque catégorie. Pour LA FOULÉE DE BARRAY récompenses aux 3 premiers Hommes et Femmes. **Lots aux 600 premiers inscrits. Lots par tirage au sort des dossards.**

## ARTICLE 10 LES COUREURS DEVRONT RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE

La participation à cette épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement. Tout litige sera tranché par un juge arbitre à l'aide du règlement F.F.A. des courses sur route. Cependant en cas de force majeure, les organisateurs se réservent la possibilité d'apporter des modifications au parcours.

**Ravitaillement offert par le magasin SPAR de Brignais**